

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.24PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la
construction d'une nouvelle passerelle sur la Thièle (« Passerelle des
Cigarières ») ainsi que l'adoption du projet en application de la loi du 10
décembre 1991 sur les routes (LRou)**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 3 octobre 2023.

Elle était composée de Messieurs Xavier FISCHER, Denis GONIN, Martin LOOS, Dorian MEIERHANS, Pierre-André MICHOU, Anthony REYMOND et du soussigné, désigné Président. Ruben RAMCHURN était absent, non excusé.

La délégation municipale était composée de Madame Brenda TUOSTO, Municipale et Messieurs Sandro ROSSELET, Chef de service ad intérim, Benoît CORDAY, Adjoint au Chef de service ad intérim, André RAINHO, Chef de projet. Nous les remercions pour la présentation du projet et les réponses à nos questions.

Introduction :

Suite à l'acceptation par le Conseil Communal le 2 décembre 2021, du préavis PR21.35PR concernant le crédit d'étude pour une nouvelle passerelle de franchissement de la Thièle au droit de la ruelle Vautier, la Municipalité sollicite par le présent préavis PR23.24PR un crédit d'investissement de CHF 3'200'000, pour la construction de la nouvelle passerelle dite « Passerelle des Cigarières ».

Les préavis PR21.35PR et PR23.24PR expliquent de façon complète les raisons de la construction de cette nouvelle passerelle, les détails du nouveau projet, les aménagements et accès tant du côté du parking de l'Ancien Poids Public, rive droite de la Thièle, que du côté Quai de la Thièle, rive gauche.

En résumé :

- la passerelle actuelle « Travys » est dans un état critique et doit être changée dans les plus brefs délais.
- la nouvelle passerelle est située entre le parking de l'Ancien Poids Public, côté gare, et le Quai de la Thièle au droit de la ruelle Vautier.
- la nouvelle passerelle est une structure métallique d'une largeur de 5.00 m. permettant le passage bidirectionnel de piétons et de deux-roues.
- les aménagements du côté Ancien Poids Public (gare) et côté Quai de la Thièle assureront un accès aisé à la passerelle tant pour les piétons, la mobilité douce et les personnes à mobilité réduite. Un accès par un escalier permettra de rejoindre le trottoir longeant la Thièle sur le Quai de l'Ancienne-Douane.

- les aménagements nécessitent la suppression de 31 places de parc (25 côté Ancien Poids Public et 6 côté Quai de la Thièle).
- le projet est compatible avec les projets connexes suivants : le périmètre constructible CFF 2050, le projet Front-Gare et la continuité Ruelle Vautier.

Analyse du projet :

La passerelle est composée d'un caisson métallique de hauteur variable qui sera peint de la couleur verte «Hermès». Les garde-corps auront une hauteur de 1.30 m pour garantir la sécurité des vélos, et composés de câbles inox maillés, les rendant presque transparents. La commission apprécie la finesse de l'ouvrage et son intégration dans le paysage.

La commission relève que les vélos et piétons devront traverser le Quai de la Thièle et la Rue de Neuchâtel, axes à trafic important, avant d'atteindre les centres commerciaux et l'ouest de la ville. La Municipalité précise que l'axe du passage traversant le Quai de la Thièle est légèrement décalé par rapport à l'axe de la ruelle Vautier pour justement éviter une continuité et que les vélos devront respecter une perte de priorité. Cela reste un point délicat pour la commission.

L'aménagement de la Ruelle Vautier ne fait pas partie de ce projet, ce qui est regrettable aux yeux de la commission. La cohabitation des TIM et de la mobilité douce restera difficile sur ce tronçon en attendant les études et la réalisation du projet.

Les aménagements, largeurs des voies et tracés des pistes cyclables côté Quai de la Thièle sont compliqués et les zones mixtes piétons-vélos dangereuses. Les cycles roulant en contresens du Quai de la Thièle sont en site partagé avec les piétons, sur une voie limitée à 2,25 m, cela sur une grande longueur de tracé. Cette situation est à la fois dangereuse et inconfortable pour les deux modes.

Le point de collecte des déchets (mini-déchèterie) n'est pas idéalement situé. Le plan en page 29 du préavis révèle un conflit important entre le camion de ramassage des déchets et les piétons qui transitent le long du Quai de la Thièle, côté rivière, ainsi que les cyclistes qui roulent en direction du centre. En effet, le camion bloque presque complètement le passage, d'une largeur de 3 m, ce qui présente un danger sérieux pour les personnes à pied ou à vélo.

La commission émet deux vœux pour l'amélioration de cette zone Quai de la Thièle, lors du projet d'exécution.

La Municipalité relève que les conflits vélos-voitures à l'extrémité du Pont de Gleyres bifurcations vers Quai de la Thièle ou vers Rue de Neuchâtel seront nettement diminués du fait que les vélos emprunteront la passerelle.

La commission comprend la nécessité de supprimer 31 places de parc pour ce projet, mais certains commissaires ne souscrivent pas à l'argument que le parking de la Place d'Arme (en l'état actuel) permet de répondre à ce manque et qu'il est incorrect de tenir compte de parkings privés tel que ceux de Coop et Migros, tant qu'un accord n'a pas été négocié.

Un commissaire regrette que l'accès passerelle-Quai de l'Ancienne-Douane ne soit pas possible aux personnes à mobilité réduite. En effet, le remplacement de l'escalier prévu par une rampe n'est géométriquement pas réalisable et la mise en place d'un ascenseur techniquement difficilement à implanter et onéreux. Un détour est donc nécessaire, comme c'est le cas actuellement pour accéder à un des ponts ou passerelles sur la Thièle. A noter que les accès à la passerelle aux deux extrémités et les pentes de celle-ci répondent aux exigences de la mobilité réduite.

Coût, financement :

Le budget du projet est de CHF 3'200'000.-, des subventions attendues de la Confédération (Aggloy), du canton et de Travys se montent à CHF 840'000.-. La Municipalité assure que ces subventions sont acquises.

La subvention de la Confédération est faible par rapport au coût du projet et ne représente pas les 35 % possibles. Explication : la subvention a été accordée sur la base du devis de l'époque qui était plus bas et ne peut plus être changée.

Calendrier :

L'objectif est de mettre en service la nouvelle passerelle le plus rapidement possible pour remplacer le passage actuel dans un état critique.

La pose de la passerelle est prévue par une grue et nécessite l'interruption du trafic de l'Yverdon-Sainte-Croix pour des raisons sécurité. Une date de pose a d'ores et déjà été retenue en octobre 2024, elle correspond à une interruption déjà planifiée par Travys pour d'autres raisons internes.

Conclusions :

La commission émet deux vœux concernant ce projet de passerelle des Cigarières :

Vœu 1 :

La commission unanime recommande d'adapter les aménagements en rive gauche de la Thièle pour améliorer les continuités et le confort des cheminements piétonniers et cyclables, notamment en adaptant leurs largeurs et en séparant les modes le long du Quai de la Thièle. Ces adaptations ne doivent pas retarder la mise en service de la nouvelle passerelle.

Vœu 2 :

La commission unanime demande de déplacer la mini-déchèterie, par exemple vers la rue des Cygnes, pour éviter un conflit entre le camion de ramassage et les cycles ou piétons.

C'est à une forte majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Philippe Pavid, rapporteur de la commission.



Yverdon-les-Bains, le 22 octobre 2023